

DOCUMENT CONCEPTUEL
FORUM DES LEADERS 2008 – CONSULTATION NATIONALE
SUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)
ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE
OTTAWA

Dates : 17 et 18 janvier 2008

Lieu : à confirmer

Les communications relatives au Forum des leaders- Consultation nationale doivent être envoyées à l'équipe responsable :

Brian Tomlinson – Équipe orientation politique, CCCI btomlinson@ccic.ca

Esperanza Moreno – directrice générale adjointe emoreno@ccic.ca

Rieky Stuart – consultante rieky.stuart@sympatico.ca

OBJECTIFS

- Donner l'occasion aux leaders des organisations membres du CCCI et au secteur des OSC canadiennes d'accroître leur apport au processus consultatif touchant les questions de la société civile et de l'efficacité de l'aide. Ce processus préparera la voie au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Accra, Ghana, en septembre 2008. Au cours du forum seront examinés les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
- Entreprendre un dialogue avec les dirigeants de l'ACDI sur les enseignements se dégageant de l'expérience des OSC en coopération internationale, dans le but d'offrir un apport significatif au forum international sur les OSC et l'efficacité de l'aide, lequel aura lieu en février 2008.
- Contribuer au processus de l'ACDI visant à repenser et à structurer les relations avec ses partenaires de la société civile.

PROGRAMME DES DEUX JOURNEES
(LE PROGRAMME DÉTAILLÉ SUIVRA)

- La matinée du premier jour consistera en une séance consacrée exclusivement aux OSC dont les membres du CCCI et d'autres de la communauté des OSC canadiennes. Ils échangeront sur leurs perspectives des enjeux relatifs à la société civile et à l'efficacité de l'aide.
- L'après-midi de la première journée sera consacrée aux études de cas, aux meilleures pratiques et aux questions d'efficacité de l'aide dispensée par les OSC.
- Des représentants de l'ACDI et d'OSC participeront aux travaux de la deuxième journée. Ceux-ci porteront notamment sur des enseignements tirés d'études de cas et leur incidence sur la reformulation et la structure des relations entre l'ACDI et ses partenaires de la société civile.

HISTORIQUE

L'ACDI assume le rôle de leader dans un processus international extrêmement important sur les questions liées à la société civile et à l'efficacité de l'aide. Parmi les participants, on compte des donateurs, des gouvernements partenaires (des pays en développement) et des OSC. L'Agence préside les travaux du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, lequel est basé à Paris, dans les bureaux du Comité d'aide publique au développement (CAD) de l'OCDE¹. Le CCCI siège au Groupe consultatif ainsi que cinq autres OSC.

Le Groupe consultatif prodigue ses conseils à l'organe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide², dont le mandat consiste à assurer le suivi des engagements pris en 2005 dans la Déclaration de Paris en faveur de l'efficacité de l'aide. L'organe de travail a pour fonction de préparer le Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra la première semaine de septembre 2008.

Au sein du Groupe consultatif, les donateurs, pays partenaires et OSC s'efforceront de :

1. Mieux comprendre les rôles des OSC en tant qu'acteurs du développement;
2. Se pencher sur l'applicabilité et les prescriptions de la Déclaration de Paris au regard des questions d'efficacité de l'aide qui priment pour les OSC (y compris les moyens qui leur permettraient de mieux contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration); et
3. Dégager les leçons des meilleures pratiques des OSC ayant trait à l'efficacité de l'aide³.

Le Groupe consultatif (GC) fera des recommandations à l'organe de travail sur la façon de renforcer la contribution des OSC à l'efficacité de l'aide; ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Forum de haut niveau. Un comité directeur des OSC à l'échelle internationale travaille de concert avec les OSC du Ghana à l'organisation des activités sur l'efficacité de l'aide qui se dérouleront parallèlement au Forum de haut niveau⁴.

¹ Le Groupe consultatif comprend trois OSC du Nord (CCCI, ActionAid International et CARE international), trois OSC du Sud (IBON Foundation/Reality of Aid Network, AFRODAD et Third World Network Africa), trois gouvernements partenaires (Ruanda, Nicaragua, Zambie) et trois donateurs (Canada, Norvège, France).

² L'organe de travail sur l'efficacité de l'aide, basé dans les bureaux du DAC, se compose d'un nombre égal (23) de donateurs et de gouvernements partenaires des pays en développement.

³ Le Groupe consultatif a préparé un Document conceptuel et une Synthèse des enjeux ayant trait à son mandat en ce qui concerne les questions d'efficacité de l'aide se rapportant aux OSC. Les deux documents seront disponibles sur le site web du CCCI à la fin de septembre 2007. Les personnes qui s'intéressent au travail du Groupe consultatif peuvent avoir accès au site extranet de l'ACDI - Société civile et efficacité de l'aide – à <http://web.acdi-cida.gc.ca/extranet/ExtrabHome.nsf/vluaboutdoc/ExtCivilSocietyEn?OpenDocument>.

⁴ Le Comité directeur des OSC à l'échelle internationale a lancé récemment un nouveau site web, www.betteraid.org, d'où il sera possible de suivre les débats des OSC à l'international et les contributions à l'examen de la Déclaration de Paris au Forum de haut niveau, ainsi que les autres questions liées à la structure de l'aide en évolution.

Au cours de l'automne 2007, le Groupe consultatif facilitera à l'échelle nationale et régionale un vaste processus de consultation sur le dialogue relatif à l'efficacité de l'aide largement orienté par la société civile du Sud et les gouvernements partenaires. Une consultation des OSC à Bruxelles aura lieu en octobre⁵. Les consultations de l'automne porteront sur sept domaines clés déterminés par le GC en vue d'élaborer un cadre de travail concernant les OSC et l'efficacité de l'aide :

1. ***La Reconnaissance de la voix au chapitre des OSC***, y compris l'importance de leurs nombreux rôles - en tant qu'acteurs du développement et comme parties prenantes de l'architecture de l'aide est maintenant chose faite, et il reste à cerner les domaines exigeant une plus grande attention;
2. ***La mesure dans laquelle le programme actuel d'efficacité de l'aide (la Déclaration de Paris) peut s'avérer un cadre utile*** pour aborder les questions d'efficacité de l'aide qui priment aux yeux des OSC, et accroître l'efficacité de l'aide qu'elles dispensent.
3. ***Les relations entre les OSC et leurs groupes cibles*** (c'est-à-dire les personnes auxquelles elles offrent des services ou qu'elles représentent) : enjeux, principes et bonne pratique;
4. Les relations entre les OSC à l'échelle nationale et au-delà : **Enjeux, principes et bonne pratique;**
5. Les relations entre les OSC du Nord et du Sud : **Enjeux, principes et bonne pratique;**
6. Les relations entre les OSC et les gouvernements de pays en développement : **Enjeux, principes et bonne pratique;**
7. ***Les relations entre les donateurs et les OSC – modèles d'appui des donateurs*** : Enjeux, principes et bonne pratique.

Le processus consultatif et les délibérations du GC dureront jusqu'à la tenue d'une conférence internationale sur les OSC et l'efficacité de l'aide. Ce processus multilatéral auquel seront convoqués en nombre à peu près égal les OSC, les donateurs, et les gouvernements partenaires, se tiendra à Ottawa la première semaine de février 2008. Nombre de ces intervenants auront pris part aux consultations régionales.

Le processus consultatif comprendra un Forum des leaders et des consultations nationales (FL-CN) qui se déroulera à Ottawa, les 17 et 18 janvier 2008 sous les auspices du CCCI. À cette occasion, les OSC formuleront la contribution canadienne aux questions liées à la société civile et l'efficacité de l'aide. Elles entameront aussi le dialogue avec les représentants de l'ACDI au sujet des leçons et des enjeux qui se dégagent des études de cas et l'apport de ces discussions au processus en vue de reformuler et de structurer les relations de l'ACDI avec ses partenaires de la société civile.

Les données et les constatations qui résulteront du FL-CN seront inscrites au programme du Forum international de février auquel ne sera admis qu'un nombre restreint de participants du Canada (pour un nombre égal d'OSC du Nord et du Sud). De plus, toutes les études de cas et les actes du FL-CN seront à la disposition des dirigeants de l'ACDI qui participeront aux processus relatifs à l'efficacité de l'aide et au renouvellement du partenariat.

⁵ Un calendrier de consultations régionales et d'autres réunions connexes parrainées par le GC sera affiché prochainement dans la section relative à l'aide sur le site web du CCCI (www.ccic.ca/f/002/aid.shtml).

Le Groupe consultatif tiendra une réunion après le Forum international de février pour élaborer ses recommandations à l'organe de travail. Celles-ci pourraient aborder également la façon dont la société civile peut contribuer à accroître l'efficacité de l'aide (y compris la mise en œuvre de la Déclaration de Paris), certaines leçons susceptibles de dégager les conditions propres à accroître l'efficacité de l'aide dispensée par les OSC (en s'appuyant sur les études de cas de meilleures pratiques), et les études de cas relatives aux sept domaines clés mentionnés plus haut.

MÉTHODOLOGIE DU FORUM DES LEADERS ET DES CONSULTATIONS NATIONALES DU CCCI

Le FL-CN offrira aux membres du CCCI et des autres OSC canadiennes l'occasion de communiquer leurs perspectives en fonction des études de cas ou d'autres leçons fondées sur l'expérience qui mettent en lumière les enjeux, les meilleures pratiques et les conditions propres à favoriser les relations de partenariat des OSC avec leurs homologues du Sud.

Les OSC canadiennes qui comptent participer au FL-CN sont priées de soumettre un projet d'étude de cas ou toute autre contribution fondée sur leur expérience en y joignant une brève introduction du sujet qui mette en valeur les questions liées aux OSC et à l'efficacité de l'aide, ainsi que l'aménagement de l'étude de cas en collaboration avec les partenaires et collègues du Sud. Les propositions doivent parvenir au Groupe de référence sur l'aide⁶ d'ici au **22 octobre 2007**. Au cours de sa réunion du vendredi 26 octobre 2007, le Groupe de référence confirmera les études de cas retenues pour le programme du LF-CN. (Voir ci-après les paramètres des études de cas).

⁶ Le Groupe de référence sur l'aide du CCCI se compose d'une douzaine d'organisations membres qu'il consulte sur des questions stratégiques au moment critique d'entamer une action et un dialogue avec l'ACDI en ce qui a trait au programme d'aide du Canada.

**PARAMÈTRES DES ÉTUDES DE CAS
LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE**

**FORUM DES LEADERS DU CCCI
CONSULTATIONS NATIONALES DU CCCI (FL-CN)
17 ET 18 JANVIER 2008**

OBJECTIF DES ÉTUDES DE CAS SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Des membres choisis du CCCI et d'autres OSC canadiennes prépareront, avec leurs homologues du Sud, des études de cas de partenariats et d'initiatives de la société civile qui feront ressortir certaines caractéristiques en ce qui concerne :

- l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement, à l'échelle nationale, régionale ou internationale;
- la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ses effets sur l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement;
- les relations entre les OSC du Nord et du Sud qui accroissent l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement;
- la responsabilisation et le dialogue sur les politiques.

Les études de cas seront présentées au Forum des leaders du CCCI et aux Consultations nationales du CCCI et serviront de point de départ aux discussions. Le but est de dégager certaines conclusions sur les conditions favorables à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement.

Ces conclusions seront directement intégrées au programme du Forum international sur les OSC et l'efficacité de l'aide en février 2008 par l'entremise de la participation du CCCI au Groupe consultatif du CAD et grâce à sa situation d'organisme responsable du forum international de février.

Les communications relatives au Forum des leaders- Consultation nationale doivent être envoyées à l'équipe responsable :

Brian Tomlinson, Équipe orientation politique, CCCI btomlinson@ccic.ca
Esperanza Moreno, directrice générale adjointe emoreno@ccic.ca
Rieky Stuart, consultante riky.stuart@sympatico.ca

HYPOTHÈSES EN CE QUI A TRAIT AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les études de cas devraient être axées sur la question de **l'efficacité de l'aide dispensée par les OSC** en tant qu'acteurs indépendants du développement. Souvent, les OSC jouent ce rôle au sein du système d'aide internationale. Cependant, les OSC s'engagent dans le développement en tant que regroupements de citoyens, avec des mandats, des réseaux de relations et des activités qui vont bien au-delà des rapports avec le système d'aide. S'il y a

lieu, ces études de cas devraient porter sur les répercussions de ce système d'aide sur les relations entre les OSC du Nord et du Sud et sur les autres dimensions des mandats et des rôles des OSC.

Il faut donc prendre en considération le fait que :

- les OSC comptent dans leurs rangs des organisations non gouvernementales (ONG) dont la mission est précisément le développement, mais plus important encore, elles comprennent une diversité d'organisations de citoyens telles que des groupes de femmes, des regroupements d'agriculteurs, des organisations communautaires, des églises, des syndicats et des médias sans but lucratif;
- les OSC jouent un rôle fondamental dans les processus démocratiques de leur société, en exigeant des gouvernements et des puissants de la société qu'ils rendent des comptes et en proposant des politiques et des pratiques qui permettent aux populations pauvres et marginalisées de revendiquer leurs droits;
- les OSC sont des mécanismes d'innovation en matière de développement, d'autonomisation sociale, en particulier pour ce qui est des personnes qui vivent dans la pauvreté, et de promotion des droits des femmes et des intérêts des groupes marginalisés, qui sont les bénéficiaires ciblés du développement;
- la qualité des relations entre les OSC du Nord et du Sud, surtout celles qui sont déterminées par le système d'aide internationale, est un importants facteur favorable ou défavorable à l'efficacité des OSC comme acteurs du développement;
- l'efficacité comporte des aspects qualitatifs qui exigent l'adoption de méthodes variées pour mesurer et évaluer les programmes et les expériences et en tirer des leçons.

MÉTHODOLOGIE

1. Bien qu'on s'attende à ce que chaque étude de cas soit rédigée par un auteur, les partenaires/collègues africains concernés par le cas en question doivent pouvoir, concrètement, contribuer, apporter leurs commentaires et tirer leurs propres leçons en ce qui a trait aux conditions favorables à l'efficacité des OSC.
2. Les études de cas seront soumises au Groupe de référence sur l'aide (par l'entremise de l'équipe responsable) **au plus tard le 22 octobre 2007**. Au cours de la réunion du vendredi 26 octobre 2007, le Groupe de référence sur l'aide décidera des études de cas qui feront partie du Forum des leaders du CCCI et des Consultations nationales du CCCI.. Les organisations auront jusqu'au 14 décembre 2007 pour préparer leurs études de cas. On pourra présenter les études de cas en français ou en anglais; elles seront transmises au symposium dans leur langue originale.
3. Le processus du FL-CN en ce qui a trait aux séances sur les OSC et l'efficacité de l'aide prévoit la présentation des principales leçons tirées des cas. Idéalement, les membres du CCCI qui préparent une étude de cas devraient envisager de parrainer la présence au FL-CN d'un représentant du partenaire ou d'un collègue concerné.

ÉVENTUELLES QUESTIONS THÉMATIQUES

De nombreux points thématiques liés au thème de la société civile et l'efficacité de l'aide peuvent être abordés dans des études de cas⁷. La responsabilisation et le dialogue sur les politiques sont des dimensions cruciales influant sur les rôles des OSC qui recourent plusieurs domaines thématiques, et chacune des études de cas devrait en tenir compte. Il faudrait accorder une attention particulière aux répercussions des politiques et pratiques relatives à l'efficacité de l'aide sur l'autonomisation et les droits des femmes. D'autres questions pourraient s'ajouter, dont les suivantes :

- À l'échelle nationale, régional, internationale, comment sont organisées et structurées les OSC pour représenter les divers segments de la société (responsabilisation; dialogue sur les politiques; reconnaissance des droits des femmes, etc.) ?
- Comment les OSC doivent-elles ou devraient-elles s'organiser pour s'adapter plus efficacement aux principes de la *Déclaration de Paris*⁸ ou à d'autres principes relatifs à l'efficacité de l'aide portant particulièrement sur les OSC (approches programmatiques ou approches par projet; durabilité institutionnelle; harmonisation avec les plans des pays; collaboration entre les OSC; harmonisation avec les priorités des OSC, etc.) ?
- Quels sont les éléments clés ou les principales qualités des partenariats entre les OSC du Nord et du Sud qui facilitent les activités de développement efficaces chez les OSC ? Quelle influence les bailleurs de fonds actuels ou les politiques et pratiques des gouvernements des pays partenaires ont-ils sur ces qualités et, de ce fait, sur l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement ?
- Comment ajuster un environnement favorable à la société civile de façon à permettre aux OSC d'exercer leurs fonctions de manière plus efficace ?
- Dans quelle mesure l'association de la « prise en charge locale » à la prise en charge par un gouvernement central conditionne-t-elle l'appui des bailleurs de fonds aux OSC ? Comment modifier les pratiques actuelles des bailleurs de fonds, des gouvernements des pays partenaires et des OSC afin de les adapter à la notion de la « prise en charge démocratique » ?
- Quelles leçons pouvons-nous tirer des efforts des OSC visant à renforcer les capacités au sein de la société civile dans le Sud ?
- Quels sont les avantages et les désavantages d'un soutien des pays bailleurs de fonds aux efforts des OSC par l'entremise d'OSC du pays donateur plutôt que par une aide directe aux OSC des pays partenaires ?

⁷ Le Groupe consultatif a publié un document-cadre exposant l'essentiel de son mandat en ce qui concerne les OSC et l'efficacité de l'aide, de même qu'une série de documents de réflexion thématiques, faisant ressortir un certain nombre de questions pertinentes. Les auteurs des études de cas pour le FL-CN auront accès à ces documents.

⁸ Les principes de la Déclaration comprennent la prise en charge locale; l'alignement avec les priorités du pays hôte; la collaboration et l'harmonisation avec les donateurs; la gestion axée sur les résultats; et la responsabilisation mutuelle. Voir les documents d'analyse sur la Déclaration de Paris du point de vue de la société civile sur le site Web du CCCI, en anglais ou en français, à <http://www.ccic.ca/e/002/aid.shtml> (anglais) ou à <http://www.ccic.ca/f/002/aid.shtml> (français).

- Comment modifier le système d'aide actuel à l'échelle nationale ou internationale pour optimiser l'intervention des OSC et des parlements en vue de responsabiliser les bailleurs de fonds et les gouvernements, et de participer à des mécanismes de responsabilisation réciproque plus équitables ?

STRUCTURE PROPOSÉE

Chaque étude de cas **ne devrait pas comprendre plus de 10 à 12 pages** et devrait respecter une présentation de base commune :

- A. Un **résumé** du cas (1 ou 2 paragraphes) et une énumération par points des principales leçons concernant les OSC et l'efficacité de l'aide. (2 pages)
- B. Une **description des éléments clés du cas**, mettant en valeur l'information nécessaire pour comprendre les leçons sur l'efficacité de l'aide, et les résultats en matière de développement en faveur des pauvres et des groupes marginalisés. Il n'est pas nécessaire de décrire chaque dimension du cas; il faut plutôt se concentrer sur celles qui se rapportent le plus du but et aux leçons à tirer. (3 ou 4 pages)
- C. **Les conditions favorables** qui augmenteront l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement, tel que le démontre le cas. Par « conditions favorables », on entend les facteurs qui ont rapport à l'efficacité (par exemple la structure de financement d'une OSC dans un partenariat Nord-Sud; certaines capacités des OSC nationales; des cadres juridiques pour les activités des OSC, etc.). (2 pages)
- D. **Les répercussions du cas, s'il en est, sur la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris** en vue d'une efficacité de l'aide. (2 pages)
- E. **Les conséquences possibles des principes que les OSC considèrent essentiels à leur efficacité** et qui vont au-delà de ceux élaborés dans la *Déclaration de Paris* ou les contredisent. (2 pages)